



1 cdd = on vous enlève vos droits cotisés auparavant ?

Par **sebjoy**, le **23/02/2011** à **19:40**

Bonjour,

mon cas est un peu complexe aussi je vais tâcher de faire simple :

Actuellement, je suis en CDI et tout va bien. Mais je me demande...

J'ai commencé à travailler en été 2008. 2 mois 1/2.

Puis chômage, non indemnisé, normal, jusqu'en janvier 2009. Là, j'ai travaillé, à temps complet, jusqu'à fin mai 2009.

Si je calcule bien, j'ai donc cotisé, et ai été indemnisé, sur la période globale : $2.5 + 5 = 7$ mois 1/2 de droits ouverts.

Petite période de chômage, indemnisé (juin-juillet-août-septembre) puis CDD de 7 mois.

Si je calcule, j'avais droit à $7 + (\text{reste des CDD précédents} = 3 \text{ mois } 1/2) = 10.5$ mois d'indemnisation, soit plus de 300 jours.

Pole emploi, eux, ne m'avaient accordé que 212 jours d'indemnisation, soit 80 jours (2 mois et demi) d'envolés.

Comment est-ce possible, alors que j'ai TOUJOURS, jusqu'à la fin de la période d'essai de mon CDI actuel, indiqué à leurs services être toujours à la recherche d'un emploi ?

Ai-je une voie de recours pour récupérer mes droits non perçus à l'époque ?

Merci infiniment de vous intéresser à mon cas, qui je pense pourrait être utile à bon nombre de gens.

Par **P.M.**, le **23/02/2011** à **23:42**

Bonjour,

Déjà les droits à indemnisation chômage ne sont pas d'un jour pour un jour travaillé et s'il vous restait des droits lorsque vous avez retrouvé du travail, ils n'allaient quand même pas vous verser un capital...

S'il y a eu une erreur, ce qui paraît étonnant, c'est au moment où l'on vous a notifié vos droits qu'il fallait réagir...